

## Conclusion du Pacte Civil de Solidarité (PACS)

**POUR QUE VOTRE DOSSIER REMIS EN MAIRIE SOIT PRIS EN COMPTE,  
TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS DOIVENT ÊTRE DES ORIGINAUX.**  
(Sauf pièce d'identité qui sera présentée en original le jour de la déclaration)

### ➤ Quelles pièces fournir ?

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de trois mois,
- Original et copie de la pièce d'identité en cours de validité : CNI, passeport
- Formulaire CERFA n°15725-02 (lien sur site de la ville) complété et signé des deux partenaires,
- Convention (modèle avec le cerfa n°15726-02 ou tout autre modèle).

### ➤ Pièces complémentaires pour un partenaire étranger né à l'étranger :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) ou un extrait plurilingue de moins de 6 mois ;
- Certificat de coutume et certificat de célibat (si la preuve du célibat ne figure pas dans le certificat de coutume)
- Certificat de non PACS à demander auprès du service central d'état civil du ministère des affaires (cerfa n°12819\*04, à demander en ligne sur service public)
- Si vous êtes en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil, annexe, à demander auprès du service civil du ministère des affaires étrangères (Service central d'état-civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes CEDEX 9, [rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr))
- Les documents d'une autorité étrangère doivent être accompagnés de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire ;

### ➤ Pièces complémentaires le cas échéant :

- Décès d'un conjoint : copie du livret de famille ou l'acte de décès de l'ex-époux ou extrait avec filiation de l'acte de naissance du défunt ;

### ➤ Pièces complémentaires pour une personne sous curatelle/tutelle :

- Concernant la convention : elle doit mentionner l'identité et la signature du curateur ou du tuteur. La personne sous tutelle doit également fournir l'accord du juge ou du conseil de famille.
- Copie de la décision du juge des tutelles ou de la cour d'appel ;
- Copie de la pièce d'identité du tuteur/curateur en cours de validité ;

## CONVENTION DE PACS :

Les futur(s) partenaires doivent rédiger et signer une convention. Il n'appartient pas à l'officier de l'état-civil de conseiller les partenaires quant au contenu. Elle peut être rédigée par un notaire.

La convention doit être rédigée en français et comporter la signature des 2 partenaires.

Les partenaires peuvent utiliser ou non le modèle de convention avec le CERFA.  
Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un Pacs.

Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le Pacs : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil. »

La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...).

Une seule convention pour les 2 partenaires doit être rédigée.

La convention ne sera pas conservée par l'officier de l'état-civil.

**Vous pouvez avoir plus d'information et retrouver les formulaires sur le site  
internet de la Ville à l'adresse suivante :**  
<http://www.saint-brieuc.fr/ville-citoyenne/les-autres-demarches/etat-civil/>





## Convention-type de pacte civil de solidarité (Pacs)

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative avant de remplir ce formulaire.

Veillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer conjointement cette convention de Pacs.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter :

- le formulaire Cerfa n°15725\*02 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- ce formulaire complété, si vous avez opté pour l'établissement d'une convention-type de Pacs dans le formulaire Cerfa n° 15725\*02 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice explicative n°52176\*02).

## ***L'identité des partenaires***

### **Identité du premier partenaire**

---

Madame  Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

---

Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

### **Identité du second partenaire**

---

Madame  Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

---

Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

## **L'organisation de la vie commune des futurs partenaires**

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires ont opté pour l'établissement de la convention-type de Pacs suivante :

### **Convention-type de Pacs**

*(à compléter si les futurs partenaires ont choisi de ne pas utiliser de convention spécifique rédigée par leurs soins)*

#### **Article liminaire**

Entre nous, il est conclu un pacte civil de solidarité, conformément aux articles 515-1 à 515-7-1 du code civil. Nous convenons d'organiser notre vie commune dans les conditions définies aux articles suivants.

#### **Article 1- Aide matérielle**

Nous nous engageons à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques.

L'aide matérielle sera :

- proportionnelle à nos facultés respectives.
- fixée à hauteur de \_\_\_\_\_ euros par an.

#### **Article 2- Solidarité des partenaires**

A l'égard des tiers, nous serons tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un de nous pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, nous ferons l'objet d'une imposition commune établie à nos deux noms pour l'ensemble de nos revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la déclaration de Pacs, sauf option contraire).

#### **Article 3- Régime des biens**

Nous optons pour :

- le régime légal de la séparation des patrimoines.
- le régime de l'indivision des biens que nous acquerrons, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du Pacs.

#### **Article 4- Formalités relatives à l'enregistrement du Pacs**

Nous nous engageons à procéder à la déclaration conjointe de conclusion de Pacs devant :

- l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle nous fixons notre résidence commune, c'est-à-dire à la mairie de :

- 
- l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située notre résidence commune, fixée à :

---

Le Pacs prend effet entre nous le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rendra le présent pacte opposable aux tiers.

**Signatures des partenaires**

Fait à : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

***La convention-type de Pacs doit être restituée aux partenaires et conservée par ces derniers. L'officier de l'état civil n'en garde pas de copie.***

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

**Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de PACS**

Déclaration de pacte civil de solidarité enregistrée le (au format JJ MM AAAA): |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Sous le numéro : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :



## **Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune**

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative (Cerfa n° 52176\*02) avant de remplir ce formulaire.

Veillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice explicative), dater et signer conjointement cette déclaration.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter ce formulaire complété, ainsi que les pièces justificatives déjà évoquées.

## L'identité et la filiation des partenaires

### Le premier partenaire

#### Identité du premier partenaire :

Madame  Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ?  Oui  Non

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale, mandat de protection future) ?  Oui  Non

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Lieu-dit ou commune déléguée (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Votre numéro de téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

#### Filiation du premier partenaire :

Nom (de famille) du père : \_\_\_\_\_

Prénom(s) du père : \_\_\_\_\_

Date de naissance du père (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu de naissance du père (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

Nom (de famille) de la mère : \_\_\_\_\_

Prénom(s) de la mère : \_\_\_\_\_

Date de naissance de la mère (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu de naissance de la mère (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_



**Le second partenaire**

**Identité du second partenaire :**

Madame  Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ?  Oui  Non

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale, mandat de protection future) ?  Oui  Non

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Lieu-dit ou commune déléguée (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Votre numéro de téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Filiation du second partenaire :**

Nom (de famille) du père : \_\_\_\_\_

Prénom(s) du père : \_\_\_\_\_

Date de naissance du père (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu de naissance du père (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

Nom (de famille) de la mère : \_\_\_\_\_

Prénom(s) de la mère : \_\_\_\_\_

Date de naissance de la mère (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu de naissance de la mère (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

### **Les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune**

Les futurs partenaires ne doivent pas être mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- entre ascendant et descendant en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant...),
- entre frères, entre sœurs, entre frère et sœur,
- entre demi-frères, entre demi-sœurs, entre demi-frère et demi-sœur,
- entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre...).

Les futurs partenaires doivent également fixer un lieu de résidence commune.

Nous attestons sur l'honneur :

qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un pacte civil de solidarité (Pacs),

établir notre résidence commune à l'adresse suivante :

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Lieu-dit ou commune déléguée (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

### **Choix de la convention de Pacs des futurs partenaires**

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires doivent utiliser soit la convention-type de Pacs (qui fait l'objet du formulaire Cerfa n°15726\*02 intitulé « Convention-type de Pacs »), soit une convention spécifique rédigée par leurs soins. Le choix des partenaires est le suivant :

nous choisissons d'utiliser la convention-type de Pacs et nous nous engageons à compléter le formulaire Cerfa n°15726\*02.

nous choisissons d'utiliser une convention spécifique rédigée par nos soins, que nous présenterons devant l'officier de l'état civil (ou l'agent consulaire ou diplomatique) chargé d'enregistrer notre demande de Pacs. Dans ce cas, nous n'avons pas à compléter la convention-type de Pacs présente dans le formulaire Cerfa n°15726\*02.

**Signatures des partenaires**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

*Ce formulaire est conservé par l'officier de l'état civil procédant à l'enregistrement du Pacs.*

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

**Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de Pacs**

Date d'enregistrement de la déclaration de Pacs (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Numéro d'enregistrement de la déclaration de Pacs : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :

